

# + de 100 000 jeunes en mouvement !

Scouts, Guides, Patronnés, Faucons Rouges...

Les communes  
et les mouvements de jeunesse :  
une relation gagnante !



# Les mouvements de jeunesse : du plaisir pour grandir !



En Fédération Wallonie-Bruxelles, les mouvements de jeunesse rassemblent chaque année de plus en plus de jeunes. Les cinq fédérations francophones – Les Scouts, les Guides Catholiques de Belgique, la Fédération Nationale des Patros, les Faucons Rouges et les Scouts et Guides Pluralistes – apportent leur soutien à 20 000 animateurs bénévoles qui encadrent plus de 80 000 jeunes.

Le succès auprès des jeunes est évident : des activités par et pour les jeunes, à vivre entre pairs ou toutes tranches d'âge mélangées, de l'aventure, de la nature, des jeux, des projets, des ateliers... Chacun, fille ou garçon, à son rythme, trouve sa place pour grandir et s'épanouir.

Les mouvements de jeunesse défendent un projet d'éducation par l'action. À travers les multiples activités proposées, les jeunes découvrent et acquièrent toute une série de valeurs :

- jouer, s'amuser, chanter, bricoler, créer avec des moyens simples, découvrir et maîtriser de nouvelles techniques ;
- exprimer ses goûts et ses envies, favoriser le dialogue, accorder une attention particulière à ses sentiments et son bien-être, respecter son identité ;
- expérimenter la vie en groupe, construire et réaliser ensemble des projets, faire l'expérience de la démocratie, avoir et faire confiance, grandir en s'ouvrant aux différences ;
- prendre des responsabilités, faire face à certaines situations et trouver des solutions, permettre l'expression d'une société à la dimension des jeunes ;
- s'ouvrir aux réalités du monde, coopérer, prendre conscience de son environnement social, vivre avec des jeunes porteurs de handicap ou issus d'autres milieux sociaux, économiques et culturels ;
- approfondir des valeurs, trouver des repères, dialoguer avec ceux qui ont des convictions différentes dans le respect de chacune, les développer personnellement, permettre l'expression de son ressenti et se mettre à l'écoute de l'autre, agir pour des idéaux.





## Les mouvements de jeunesse : un engagement par les jeunes et pour les jeunes

La force des mouvements repose sur les 20 000 animateurs et cadres bénévoles qui s'investissent, prennent des responsabilités et s'engagent, pour une société plus solidaire.



Jacques Defourny, professeur d'économie sociale à l'ULg, s'est livré à un exercice d'estimation du travail bénévole sur la base du volume d'activité des mouvements de jeunesse. En prenant en considération les activités hebdomadaires, ainsi que les 2700 camps organisés chaque été et les préparations, ce ne sont pas moins de 75 000 journées par an qui sont consacrées, soit un total d'environ 11 millions d'heures d'engagement bénévole par les animateurs des mouvements en Belgique francophone et germanophone.

Les jeunes s'engagent bénévolement par plaisir. Il est évident que cette implication procure à chacun de nombreux apports : valorisation personnelle, acquisition de nouvelles compétences, rencontres... Pour garantir un encadrement de qualité, les jeunes doivent se former à leur mission d'animateur. Parce qu'on ne naît pas animateur mais qu'on le devient et parce que chaque fonction nécessite d'acquérir de nouvelles compétences, les mouvements de jeunesse organisent un panel de formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et adaptées aux besoins de leurs publics.





# Mouvements de jeunesse et communes : des partenaires de qualité.

Créer des lieux pour échanger, partager ses expériences, c'est l'opportunité de construire des choses ensemble.

## Un mouvement de jeunesse dans votre commune, ce sont :

- des animations éducatives et de qualité toute l'année et pendant l'été pour des dizaines d'enfants et de familles. Soit en moyenne 600 heures d'animation offertes par an et par animateur (source : J. Defourny, ULg) ;
- des jeunes, animateurs bénévoles formés pour encadrer les enfants et les adolescents de 4 à 18 ans ;
- des acteurs de l'accueil temps libre ;
- une image positive de la commune véhiculée à travers les différents événements éducatifs et culturels qu'il organise ;
- l'éducation des jeunes à la citoyenneté, à la vie en communauté ;
- une possibilité de partenariat pour l'organisation d'un événement communal avec des acteurs jeunes et engagés ;
- une implication dans les actions d'autres associations.



# Qu'est-ce que la commune peut offrir aux mouvements de jeunesse ?

## PROMOUVOIR LEURS ACTIVITÉS

- Permettre aux animateurs de présenter dans les écoles communales ce qu'ils font dans leurs mouvements de jeunesse et d'inviter les jeunes à se joindre aux activités.
- Prévoir une place dans le bulletin communal pour présenter les activités des mouvements de jeunesse et promouvoir leurs événements.
- Réserver un espace sur le site internet de la commune ou un lien vers les sites web des groupes locaux de mouvements de jeunesse.
- Faire apparaître les mouvements de jeunesse dans l'offre ATL présente sur la commune.

## FOURNIR UNE AIDE MATÉRIELLE

- Prêter du matériel (tentes, tables, matériel audiovisuel, camion...).
- Organiser le transport des jeunes à une activité éloignée ou du matériel à l'endroit de camp.
- Fournir des timbres et des enveloppes pour le courrier, des rames de papier pour la revue ou le journal du groupe.
- Donner accès à la photocopieuse pour reproduire les invitations des fêtes annuelles.
- Mettre à disposition des sacs poubelles et un container à proximité des locaux du groupe.



## GARANTIR L'ACCÈS À UN LOCAL

- Remettre en état le local du groupe, renouveler le contrat de bail ou chercher un nouveau local.
- Mettre à disposition une « maison des associations » ou « maison de la citoyenneté » pour accueillir les associations en manque de locaux.
- Accorder un prêt sans intérêt pour la construction ou la rénovation de locaux, mettre un terrain communal à bâtir à disposition...
- Prendre en charge les taxes d'immondices ou la facture d'électricité, la rénovation de certaines pièces.

## FAVORISER L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

- Mettre à disposition la salle communale ou un endroit dans une école pour un souper, une grande fête, une rencontre avec les parents, un spectacle, une réunion entre animateurs...
- Garantir un accès avantageux (réductions) à la piscine, à la plaine de jeux, à la salle de sports, à la ludothèque ou la bibliothèque...



## GARANTIR L'ACCÈS À DES ESPACES VERTS

- Assurer la qualité, la propreté et la sécurité des espaces verts.
- Rembourser tout ou en partie les trajets (bus, métro) des groupes qui ont fait le choix de vivre leurs activités à l'écart de la ville, dans les campagnes.



# La charte pour les camps

Les mouvements de jeunesse, ce sont des activités durant l'année mais également durant l'été. En juillet et août, de nombreux jeunes découvrent la Région wallonne grâce aux mouvements de jeunesse.

Ils sont plus de 100 000 à fréquenter régulièrement ces lieux d'éducation non formelle en Fédération Wallonie-Bruxelles et quelque 300 000 si l'on y ajoute les mouvements reconnus en Région flamande.

L'arrivée massive de jeunes dans la commune peut parfois bouleverser la quiétude des riverains. Si l'on peut comprendre qu'un groupe d'enfants ou d'adolescents est par essence plus bruyant ou plus envahissant qu'une famille, les mouvements de jeunesse souhaitent que les animateurs des groupes soient conscients du voisinage qui les entoure et s'insèrent au mieux dans cet environnement et ce, dans le respect de chacun.

Les villes et communes ont également des responsabilités à assumer au niveau du maintien de l'ordre public en général et l'accueil des visiteurs. L'important est de trouver le juste milieu, la mesure proportionnée qui permettra à chacun de s'épanouir, de s'enrichir mutuellement et de respecter l'autre. C'est dans ce souci commun que la Charte pour les camps a été construite.

Elle propose d'adopter des comportements, des mesures, des pistes de travail que communes et mouvements jugent adéquats et proportionnés sans porter préjudice ni à l'autonomie des autorités communales, ni aux activités essentielles qui fondent la particularité et la pertinence des mouvements de jeunesse.

Feux de camps, gestion des déchets, nuisances sonores, hikes, taxes communales... la Charte pour les camps développe autant de points importants tant pour les mouvements de jeunesse que les communes. Elle existe en français et en néerlandais et est téléchargeable sur [www.mouvementsdejeunesse.be](http://www.mouvementsdejeunesse.be) et [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be).

La charte pour les camps est le fruit d'un travail mené par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la ville, les mouvements de jeunesse et l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Chaque année, les mouvements de jeunesse sensibilisent leurs animateurs aux points développés dans la charte.





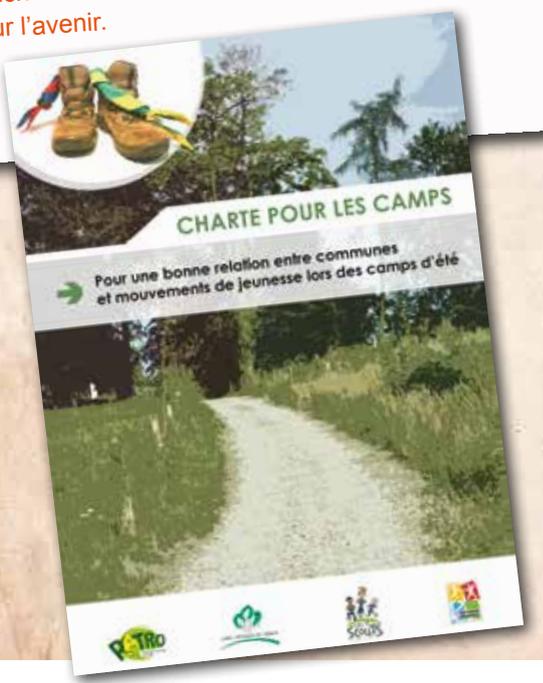
**WELL'CAMP**

## Des camps de qualité

Depuis le 17 mai 1999, un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles régit les centres de vacances. Il est donc d'application pour les camps des mouvements de jeunesse.

Projet pédagogique, qualité des animateurs et normes d'encadrement apportent les garanties aux parents qui confient leurs enfants aux mouvements de jeunesse.

Les camps organisés par les mouvements de jeunesse bénéficient d'une reconnaissance par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Les Scouts, les Guides, les Faucons Rouges et le Patro organisent 500 000 heures de formation à destination de leurs bénévoles... Soit quelque 100 000 foudrards qui vivent tout au long de l'année des moments précieux, des aventures enrichissantes et des expériences engageantes pour l'avenir.



## Opération Well'Camp

Cette mesure, à l'initiative des Pouvoirs locaux, a pour intention de désigner une personne-relais entre la commune et les camps. Cette personne aide et informe pendant leurs camps les mouvements de jeunesse dans leurs contacts avec les autorités communales, les commerces, lieux de loisirs et les habitants.

### Qui est la personne-relais ?

Il s'agit d'une personne engagée pendant les vacances d'été. Celle-ci doit avoir une bonne connaissance de la situation communale. Idéalement, elle doit aussi pouvoir accueillir des jeunes et des mouvements de jeunesse en néerlandais car de nombreux camps en Wallonie sont originaires de Flandre.

### Quel est son rôle ?

- D'abord se faire connaître auprès des principaux services de la commune susceptibles d'avoir un lien avec les mouvements de jeunesse.
- Visiter le camp dans les premières 48 heures afin de se présenter auprès des responsables des mouvements de jeunesse et s'assurer qu'ils ont toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement de leur camp.
- Les informer sur le tri des déchets, les zones dans les bois où ils peuvent organiser leurs activités, les points d'eau, les endroits où se fournir en bois, les taxes et règlements communaux, les commerces et services pouvant desservir le camp, etc.
- Permettre aux camps qui le désirent de découvrir la commune et ses alentours.
- Mettre en avant les activités proposées à proximité du camp : attractions touristiques, culturelles et sportives de la commune.
- Rester à disposition des mouvements de jeunesse pendant toute la durée du camp.
- S'assurer dans les dernières 48 heures du camp que tout s'est bien passé, organiser le départ et faire le point avec les responsables sur le séjour.



## FÉDÉRATION NATIONALE DES PATROS

Rue de l'Hôpital, 15-17 – 6060 Gilly

Tél : 071.28.69.50 – Fax : 071.42.04.53

[fnp@patro.be](mailto:fnp@patro.be) – [www.patro.be](http://www.patro.be)



guides catholiques de Belgique

## GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE

Rue Paul Emile Janson, 35 – 1050 Bruxelles

Tél : 02.538.40.70 – Fax : 02.537.33.62

[gcb@guides.be](mailto:gcb@guides.be) – [www.guides.be](http://www.guides.be)



## LES FAUCONS ROUGES

Rue du Marché, 45 – 4500 Huy

Tél : 085/412429 – Fax : 085/412936

[info@fauconsrouges.be](mailto:info@fauconsrouges.be) – [www.fauconsrouges.be](http://www.fauconsrouges.be)

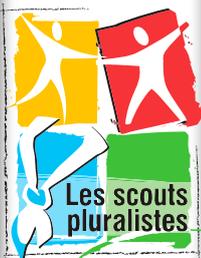


## LES SCOUTS

Rue de Dublin, 21 – 1050 Bruxelles

Tél : 02.508.12.00 – Fax : 02.508.12.01

[lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) – [www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)



## SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES DE BELGIQUE

Avenue de la Porte de Hal, 38 – 1060 Bruxelles

Tél : 02.539.23.19 – Fax : 02.539.26.05

[info@sgp.be](mailto:info@sgp.be) – [www.sgp.be](http://www.sgp.be)

### Document réalisé par :

Fédération Nationale des Patros

Guides Catholiques de Belgique

Les Faucons Rouges

Les Scouts

Scouts et Guides Pluralistes

**Une relation gagnante pour les communes**

### Maquette et mise en page :

Tellthem.be // Sébastien Jacqmin en 2011

Réactualisation par Mike Walravens // GCB 2014 - 2016